



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 11 mai 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale greffière-trésorière.

À 19 h 30, le maire déclare la séance ouverte.

9041-05-26

2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot du maire ;

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions :

3.1 Posées lors de la dernière assemblée ;

3.2 Relatives à l'ordre-du-jour de la présente assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2026.

5.0 Finances, Administration et Greffe

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer ;

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2026 ;

5.3 Adoption du règlement no 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

5.4 Désignation d'une représentante municipale pour le Réseau BIBLIO;

5.5 Changement de responsable au dossier de paie Employeur D ;

5.6 Nomination d'une secrétaire-trésorière et autorisation de signature – Régie intermunicipale de Saint-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte ;

5.7 Autorisation de signature – servitude sentier du village – parties des lots 1 920 543 et 1 920 545 ;

5.8 Investissement fonds de parcs (Paillis pour les parcs Henri-Piette et Parent).

6.0 Travaux publics et voirie

6.1 Entérinement d'embauche de deux (2) journaliers saisonniers au service des travaux publics ;

6.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en relevé d'arpentage pour le chemin des Mouettes et une section du chemin Godefroy.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en mai 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

8.0 Urbanisme

8.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles ;
8.2 Adoption du second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 1001.

9.0 Sécurité publique et incendie

Aucun dossier

10.0 Environnement

10.1 Adoption du règlement 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux ;
10.2 Désignation d'une personne autorisée à signer et transmettre l'étude de sécurité d'un barrage et ses travaux correctifs à la Direction de la sécurité des barrages du MELCCFP.

11.0 Divers

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

UN AMENDEMENT À L'ORDRE DU JOUR EST PROPOSÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

D'ajouter un (1) point à l'ordre du jour, dans la section Environnement :

10.3 Démission et nomination au sein du comité consultatif d'environnement (CCE) ;

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

L'amendement à l'ordre du jour est adopté.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

D'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

3.1 Monsieur le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée ;
3.2 Monsieur le maire fait un suivi des questions relatives à l'ordre-du-jour de la présente assemblée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 11 mai 2026

No de résolution
ou annotation

- 4.0 Adoption du procès-verbal**
- 9042-05-26 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026**
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.
- IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER**
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.
- LE VOTE EST DEMANDÉ.**
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**
- 9043-05-26 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2026**
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2026.
- IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE**
- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2026.
- LE VOTE EST DEMANDÉ.**
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**
- 5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**
- 9044-05-26 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer**
- IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER**
- D'accepter la liste des factures payées au 30 avril 2026 pour un montant de **448 573,15 \$**.
- Chèques numéros : #21663 à 21664
Dépôts directs numéros : #3510 à 3518
Prélèvements bancaires numéros : #3566 à 3585
- D'accepter la liste des factures à payer au 30 avril 2026 pour un montant de **706 220,34 \$**.
- Chèques numéros : #21665 à 21683
Dépôts directs numéros : #3519 à 3575
Prélèvements bancaires numéros : N/A
- LE VOTE EST DEMANDÉ.**
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**
- 9045-05-26 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2026**
- MICHAEL TINMOUTH**, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 30 avril 2026.
- 9046-05-26 5.3 Adoption du règlement no 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, après toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QUE l'objectif de ce règlement est d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les élus afin d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 avril 2026 et rendu disponible pour consultation du public ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 4 mai 2026, contenant un résumé du projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER,

QUE le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux no 516-2026 soit adopté.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9047-05-26 5.4

Désignation d'une représentante municipale pour le Réseau BIBLIO

ATTENDU la nécessité de désigner un des élus municipaux comme représentant municipal pour le Réseau BIBLIO.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

De nommer madame Dominique Alarie, conseillère, comme représentante pour le Réseau BIBLIO.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9048-05-26 5.5

Changement de responsable au dossier de paie Employeur D

ATTENDU QUE Mme Robert était la personne responsable auprès de Solutions Employeurs Desjardins ;

ATTENDU QUE Me Maria Eugenia Valenzuela est la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'autoriser Me Maria Eugenia Valenzuela à agir à titre de responsable d'application de la plateforme de paie Employeur D.

De transmettre une copie de la présente résolution à Solutions Employeurs Desjardins.

LE VOTE EST DEMANDÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9049-05-26

5.6

Nomination d'une secrétaire-trésorière et autorisation de signature – Régie intermunicipale de Saint-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de Saint-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte est dissoute depuis le 3 juin 2025 ;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre ses états financiers pour les années 2025 et 2026, et que ceux-ci doivent être signés par la secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QU'une secrétaire-trésorière doit être nommée parmi les municipalités membres de la Régie ;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

DE NOMMER Madame Anne-Claire Robert, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à titre de secrétaire-trésorière de la Régie.

D'AUTORISER Madame Anne-Claire Robert à signer les états financiers pour les années 2025 et 2026, ainsi que tout document nécessaire à la finalisation du processus de dissolution de la Régie.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9050-05-26

5.7

Autorisation de signature – servitude sentier du village – parties des lots 1 920 543 et 1 920 545

ATTENDU QUE par résolution no 8745-01-26 la Municipalité a accepté de recevoir à titre de contribution pour fins de parcs, une partie des lots 1 920 543 et 1 920 545 du cadastre du Québec, sous forme de servitude perpétuelle pour la construction d'infrastructures ou d'équipements dont l'utilisation est inhérente à l'utilisation ou au maintien d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel, d'une superficie totale de 2 568.70 mètres carrés ;

ATTENDU la description technique préparée par Julien Thibault, arpenteur-géomètre, en date du 26 janvier 2026, qui décrit le tracé de cette servitude.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9051-05-26

5.8

Investissement fonds de parcs - Paillis pour les parcs Henri-Piette et Parent

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un fonds de parcs destiné à l'aménagement des terrains, parcs et espaces verts ;

ATTENDU la nécessité de réaliser des investissements dans les parcs Henri-Piette et Parent afin de préserver la sécurité des usagers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'autoriser l'affectation de la somme de 8 338.02 \$ (plus les taxes applicables) au fonds de parcs pour l'acquisition et installation de paillis afin d'assurer la sécurité des usagers des parcs Henri-Piette et Parent.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

9052-05-26

6.1

Entérinement d'embauche de deux (2) journaliers saisonniers au Service des travaux publics

ATTENDU la charge de travail accrue au Service des travaux publics durant la période estivale et l'importance de maintenir un niveau de service adéquat aux contribuables ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'intégrer des ressources supplémentaires afin de répondre aux besoins opérationnels pour cette période ;

ATTENDU QU'UN processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de messieurs Justin Tremblay et William Désy en date du 27 avril 2026, à titre de personnes salariées saisonnières au service des travaux publics, pour la saison estivale 2026 et que leurs salaires soit ajusté à l'échelon 1 du groupe F, suivant les conditions contenues dans la convention collective en vigueur pour ce type de poste.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-32000-142.

9053-05-26

6.2

Octroi d'un contrat de services professionnels en relevé d'arpentage pour le chemin des Mouettes et une section du chemin Godefroy

ATTENDU QUE par résolution no 8971-02-26 et no 8998-03-26, la Municipalité a confié à la Fédération Québécoise des Municipalités des mandats pour la conception et l'ingénierie des chemins des Mouettes et Godefroy ;

ATTENDU QU'un relevé d'arpentage est requis afin de permettre la mise en plan et la conception des travaux projetés pour le chemin des Mouettes, ainsi que pour soutenir le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le chemin Godefroy ;

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation pour services professionnels en arpentage a été réalisé du 16 au 29 avril 2026 auprès de trois firmes ;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été reçues et analysées ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions :

Nom des soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
AUDET ARPENTEURS GÉOMÈTRES INC.	23 055,62 \$	26 508,20 \$
HORIZONS ARPENTEURS- GÉOMÈTRES INC.	49 650,00 \$	57 085,09 \$

ATTENDU le règlement 493 sur la gestion contractuelle en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'octroyer le contrat de services professionnels en relevé d'arpentage pour le chemin des Mouettes et une section du chemin Godefroy à la firme Audet arpenteurs-géomètres inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de **23 055,62 \$**, taxes en sus.

De financer cette dépense à même les règlements d'emprunt 491-2020 et 605-2024;

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du mandat.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9054-05-26

7.1 **Dépôt de la liste des employés engagés en mai 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026**

JONATHAN CARROLL, conseiller, dépose la liste des employés engagés en avril 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

8.0 URBANISME

9055-05-26

8.1 **Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles**

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 du chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU le règlement No 1011-2023 sur la démolition des immeubles en vigueur ;

ATTENDU QUE l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale a été adopté par la MRC et est entré en vigueur le 15 avril 2026;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite clarifier le traitement d'une demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble à l'égard de cet inventaire ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 1er juin 2026, au Centre communautaire de la municipalité.

JONATHAN CARROLL, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

JONATHAN CARROLL, conseiller, dépose le projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'adopter le projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9056-05-26 8.2

Adoption du second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 1001

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire clarifier les dispositions encadrant les portes en façades ainsi que les normes relatives aux piscines creusées couvertes et aux spas ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2026 ;

ATTENDU QUE le premier projet du présent règlement 100-OB-2026 a été déposé et adopté lors de la séance du conseil le 13 avril 2026 et rendu disponible pour consultation par le public ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 avril 2026 à 19 h au Centre communautaire de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter le second projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 1001.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10.0 ENVIRONNEMENT

9057-05-26 10.1

Adoption du règlement 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux

ATTENDU le règlement 1004 sur les permis et certificats en vigueur ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le traitement des demandes de permis pour l'abattage d'arbres morts et dangereux constitue une charge administrative significative pour le Service de l'environnement ;

ATTENDU QU'un nombre limité de demandes de permis de coupe d'arbres morts ou dangereux sont refusés dans la zone aménagée des terrains bâtis;

ATTENDU QUE l'introduction d'un régime de déclaration de coupe d'arbres morts et dangereux, sous certaines conditions, permettrait de rendre le Service de l'environnement plus efficient tout en assurant le suivi des demandes de coupes d'arbres ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 13 avril 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 avril 2026 et rendu disponible pour consultation du public.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9058-05-26

102

Désignation d'une personne autorisée à signer et transmettre l'étude de sécurité d'un barrage et ses travaux correctifs à la Direction de la sécurité des barrages du MELCCFP

ATTENDU QUE par résolution no 8699-11-25 la Municipalité a octroyé un contrat de service professionnel pour la réalisation d'une étude d'évaluation de sécurité du barrage du lac Parent X0005035 (appel d'offres ENV-03-2025) ;

ATTENDU QUE la Direction de la sécurité des barrages exige une résolution attribuant une personne autorisée à transmettre les études d'évaluation de sécurité de barrage à la Direction générale des barrages et signer l'exposé des travaux correctifs de ces barrages.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement à transmettre à la Direction générale des barrages du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs l'étude d'évaluation de la sécurité et de signer l'exposé des travaux correctifs du barrage X0005035, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Anne-des-Lacs.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



No de résolution
9059-03-26 10.3

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 11 mai 2026

Démission et nomination au sein du Comité consultatif d'environnement (CCE)

ATTENDU la démission de madame Virginie Lupan, conseillère, au sein du CCE ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un élu au sein du CCE.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

De nommer monsieur Henri Beauregard, conseiller, au sein du CCE en remplacement de madame Lupan.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

11.0 DIVERS

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut.

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.


13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 15 et s'est terminée à 21 H 11.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, VIRGINIE LUPAN, conseillère propose la levée de la séance.


John Dalzell
Maire


Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.